

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AE237

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Chiche, M. Nadot, Mme Six, M. Clément,  
Mme Zannier, M. Gouttefarde, M. Benoit, M. Perrot, Mme Lazaar, Mme Krimi, M. Orphelin,  
M. Taché, Mme Cariou, M. Villani et Mme Forteza

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

À l'alinéa 10, après le mot :

« humains, »,

insérer les mots :

« la promotion et la réalisation des droits de l'enfant, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire des droits de l'enfant une priorité transversale du projet de loi de programmation lutte contre les inégalités mondiales.

Il est issu d'une proposition du Groupe Enfance et UNICEF France.